

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

HIBITANE IRRIGATION

2. Composition qualitative et quantitative

Un mL contient :

Substance(s) active(s) :

Chlorhexidine

112,58 mg

(sous forme de digluconate)

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution pour application cutanée.

4.1. Espèces cibles

Toutes espèces animales.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez toutes les espèces animales :

- Antisepsie de la peau et des sites opératoires.
- Traitement d'appoint des affections dermatologiques infectées ou susceptibles de se surinfecter (plaies profondes).

4.3. Contre-indications

Ne jamais utiliser en solution pure.

Ne jamais mettre les dilutions en contact avec les méninges, l'oreille et le cerveau.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Pour les cavités internes, tenir compte de l'isotonie.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

La chlorhexidine est irritante pour les muqueuses si la concentration est supérieure à 0,02 %.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité de la spécialité chez l'espèce cible n'a pas été étudiée. Cependant, l'absorption cutanée de la chlorhexidine étant faible, l'utilisation chez la femelle gestante ne devrait pas poser de problème particulier.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

L'association à d'autres antiseptiques ou aux savons est déconseillée car leurs effets risquent de s'annuler.

4.9. Posologie et voie d'administration

Usage externe.
Toutes espèces.

Avant de réaliser les applications locales :

Diluer extemporanément la solution concentrée pour obtenir une solution à 0,02 % de digluconate de chlorhexidine (1/5000), soit 1 ml de solution concentrée pour 1 litre d'eau distillée stérile ou de soluté isotonique (0,9 %) de chlorure de sodium.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.
Lait : zéro jour.
Œufs : zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antiseptique et désinfectant, biguanides.
Code ATC-vet : QD08AC02.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La chlorhexidine est un antiseptique à large spectre d'action de la famille des biguanides. Le digluconate de chlorhexidine possède une activité bactéricide et bactériostatique sur les germes Gram positif et Gram négatif, ainsi qu'une action antimycosique sur la plupart des champignons et levures pathogène (*Candida albicans*).

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

L'absorption transcutanée par la peau saine est négligeable.

6.1. Liste des excipients

Eau purifiée

6.2. Incompatibilités majeures

Incompatibilité avec les composés anioniques.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène haute densité
Bouchon polypropylène

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

INTERVET
RUE OLIVIER DE SERRES
ANGERS TECHNOPOLE
49071 BEAUCOUZE CEDEX
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/7597732 0/1980

Flacon de 125 ml
Flacon de 500 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

04/01/1980 - 04/01/2010

10. Date de mise à jour du texte

30/11/2016